

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2016.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.
5. Adoption du règlement # 102-2015 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
6. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2016 et le programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.
7. Levée de la séance.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5476-12-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5477-12-2015

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016.

Monsieur le maire explique aux membres et à l'assistance le motif d'absence du conseiller municipal, monsieur Alexandre Cantin.

CONSIDÉRANT cette absence, l'issue des discussions intervenues à la séance précédente et que les voies des membres du conseil sont également divisées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE la suite des sujets à traiter à cette présente séance soit reportée lors d'une séance extraordinaire dûment convoquée et signifiée pour se tenir le vendredi 18 décembre 2015 à 13 h.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018.

Ce sujet est reporté à une séance extraordinaire à se tenir le 18 décembre 2015 à 13 h.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 102-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS, ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2016 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Ce sujet est reporté à une séance extraordinaire à se tenir le 18 décembre 2015 à 13 h.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016, 2017 ET 2018.

Ce sujet est reporté à une séance extraordinaire à se tenir le 18 décembre 2015 à 13 h.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

5478-12-2015

Étant 19 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier